



*Le Grand Reims participe
à l'achat de votre vélo
à assistance électrique.
En milieu urbain
comme en milieu rural,
le vélo à assistance électrique
est parfaitement adapté
à des trajets
d'une dizaine de kilomètres.*



Grand Reims - Direction de la communication - Ne pas jeter sur la voie publique

www.grandreims.fr



Conseils

À vélo,
circulez en toute sécurité :
équipez-vous d'un casque,
d'un gilet haute visibilité,
de lumières
et faites réviser
votre vélo
régulièrement !

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE



*Et si vous passiez
au **Vélo**
à assistance électrique ?*

**JUSQU'À 300 € D'AIDE
POUR L'ACHAT DE VOTRE VÉLO
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE,
NEUF OU RECONDITIONNÉ***

* Offre soumise à conditions.

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE



A qui s'adresse cette aide ?

- aux habitants du **Grand Reims**
- aux **plus de 18 ans**
- aux **personnes physiques** uniquement (les personnes morales sont exclues du dispositif)

Dans la limite d'une aide par foyer fiscal et par an.

Quels types de vélos sont éligibles ?

Seront éligibles les vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion répondant à un usage du quotidien* et acquis auprès d'un vélociste ou d'une association disposant d'un **local de réparation**.

Retrouvez l'ensemble des conditions à remplir pour bénéficier de l'aide en téléchargeant le règlement sur **www.grandreims.fr**

* Sont exclus du dispositif les vélos à assistance électrique à usages sportifs de type VTT.

Quels sont les montants de l'aide ?

Le montant de la subvention pourra aller jusqu'à 25 % du prix du vélo à assistance électrique, dans la limite de :

- **200 €** pour un vélo à assistance électrique classique
- **300 €** pour un vélo à assistance électrique cargo, pliant, ou adapté aux personnes à mobilité réduite
- **300 €** pour un vélo à assistance électrique classique neuf, conçu ou assemblé ou fabriqué en France

Comment bénéficier de l'aide ?



Renseignez-vous sur les conditions à remplir en téléchargeant le règlement de l'opération sur **www.grandreims.fr**



Munissez-vous des pièces justificatives suivantes :
**facture du vélo,
pièce d'identité,
justificatif de domicile
et relevé d'identité bancaire**



Constituer votre **dossier en ligne** directement depuis **www.grandreims.fr**

Pour aller plus loin

L'aide à l'achat du Grand Reims est cumulable avec d'autres dispositifs d'aides à l'achat d'un vélo.

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour savoir si une aide complémentaire existe sur votre commune.

L'État a également mis en place l'aide « bonus vélo à assistance électrique ». Retrouvez l'ensemble des renseignements sur cette aide sur **www.service-public.fr**

Ce dispositif d'incitation financière est effectif pour les acquisitions réalisées **entre le 5 avril 2021 et le 31 décembre 2021** dans la limite du budget alloué à l'opération.

